

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04287

Numéro SIREN : 794 755 041

Nom ou dénomination : A B C G

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001057

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
LYON

A2020/001057

Dénomination : A B C G
Adresse : 27 quai Romain Rolland 69005 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2013B04287
n° d'identification : 794 755 041

n° de dépôt : A2020/001057
Date du dépôt : 09/01/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
05/11/2019



5405861

5405861

ABCG

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 27 quai Romain Rolland
69005 LYON

794 755 041 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le cinq novembre,
A quatorze heures trente,

Les associés de la société ABCG se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet ALTYS ET ASSOCIES sis 62 rue de Bonnel 69003 LYON, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Blaise CHARLET**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Blaise CHARLET assume également les fonctions de secrétaire de séance, aucun autre associé n'ayant accepté de les assumer.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

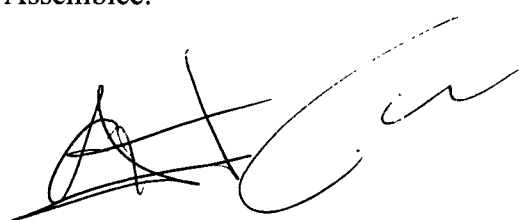
Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- *les justificatifs des convocations régulières des associés,*
- *la feuille de présence et la liste des associés,*
- *un exemplaire des statuts de la Société,*
- *le rapport du Président,*
- *le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a small flourish at the end.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Révocation du Directeur Général,*
- *Nomination d'un nouveau Directeur Général,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Monsieur Anthony GERMAIN déclare qu'il estime sa révocation prématurée pour les raisons suivantes :

- l'exercice social a été clos le 31 octobre 2019. Il estime qu'il sera très compliqué pour quelqu'un d'autre que lui d'arrêter le bilan à cette date.
- le changement de banque imposé par le CREDIT AGRICOLE CENTRE EST dans un délai de 60 jours à compter du 28 octobre soit avant la fin de l'année, sera très compliqué à mettre en œuvre pour quelqu'un d'autre que lui puisqu'il est à ce jour le seul à utiliser les outils informatiques mis à disposition par cette banque. Il est également en relation avec les fournisseurs et organismes avec lesquels il y a des échanges.

Monsieur Anthony GERMAIN déclare que sur ces deux points, ce sera compliqué pour quelqu'un d'autre que lui.

Monsieur GERMAIN rappelle également qu'une fois, le cas échéant, mis un terme à ses fonctions de Directeur Général, l'Expert-comptable et les banques de la société ne pourront plus échanger avec lui.

L'assemblée prend acte de cette déclaration.

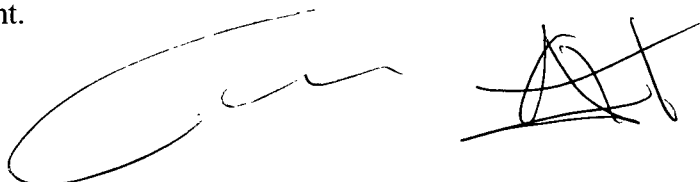
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre fin par anticipation, à compter de ce jour, au mandat de Monsieur Anthony GERMAIN, Directeur Général de la Société, et nomme en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée :

Monsieur Jacques CHARLET,
Né à LYON 6^E le 20 mars 1947,
De nationalité française,
Demeurant 22 chemin de Charbonnière 69130 ECULLY.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jacques CHARLET disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.



Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jacques CHARLET aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée par 1 275 voix, 1 225 ayant voté contre.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

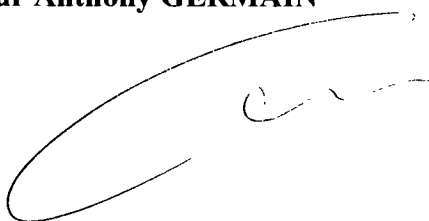
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président et secrétaire
Blaise CHARLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Blaise CHARLET', written over a horizontal line.

Monsieur Anthony GERMAIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.